

11153/18

(OR. en)

PRESSE 43
PR CO 43

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3633^e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 16 juillet 2018

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT	3
Actualité	3
Partenariat oriental	3
Libye	4
Corée du Nord.....	4

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Conclusions du Conseil sur la Cour pénale internationale	5
– Sanctions à l'encontre des Maldives	5
– Iran: loi de blocage	6
– Accord euro-méditerranéen avec le Maroc.....	6
– Rapport 2018 sur la politique étrangère et de sécurité commune	7
– Relations avec l'Ouzbékistan.....	7
– Relations avec le Turkménistan.....	8
– Relations avec le Koweït	8
– Relations avec Singapour	8
– Mesures restrictives à l'encontre d'Al-Qaida	8

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Actualité

Les ministres des affaires étrangères ont passé en revue les problèmes pressants à l'ordre du jour de la communauté internationale. La haute représentante et les ministres des affaires étrangères ont évoqué en particulier la situation à Gaza et la réunion de la commission conjointe du plan d'action global commun qui a eu lieu le 6 juillet à Vienne. Ils ont également évoqué des réunions qui se sont tenues au niveau international, notamment le sommet des Balkans occidentaux (Londres, le 10 juillet), la réunion ministérielle UE-CELAC (16 et 17 juillet) et le forum de partenariat sur la Somalie (Bruxelles, le 17 juillet).

Partenariat oriental

Le Conseil a discuté du Partenariat oriental, dans la perspective de la réunion ministérielle du Partenariat oriental qui se tiendra en octobre. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé l'importance que l'UE attache à la région, au programme de réformes et aux priorités identifiées comme les "20 objectifs à atteindre pour 2020", afin de renforcer l'économie, la gouvernance, la connectivité et la société. Le Conseil a confirmé la pertinence que continue de revêtir l'approche différenciée et sur mesure, qui permet à chacun des six pays (l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la République de Moldavie et l'Ukraine) de choisir le niveau d'ambition auquel il aspire dans ses relations avec l'UE.

Les ministres ont pris note des progrès réalisés dans les six pays. Ils ont également souligné qu'il est nécessaire d'intensifier les réformes dans des domaines comme la gouvernance, la justice, la lutte contre la corruption, la réforme économique et l'environnement des entreprises. Ils se sont déclarés particulièrement préoccupés par la situation en République de Moldavie.

Enfin, les ministres ont insisté sur le fait qu'il est important de saisir l'occasion offerte par le 10^e anniversaire du partenariat, en 2019, pour mettre en exergue les efforts déployés par l'UE en faveur de la région.

[Partenariat oriental](#) (informations générales)

[Partenariat oriental - 20 objectifs à atteindre pour 2020](#)

Libye

Le Conseil a discuté de la Libye, à la suite de la visite que la haute représentante, Federica Mogherini, a effectuée le 14 juillet dans le pays, où elle a inauguré les locaux de la délégation de l'Union européenne à Tripoli. Les ministres des affaires étrangères de l'UE se sont félicités du retour d'une présence physique permanente de l'UE en Libye, qui fait ressortir l'importance de l'action menée par l'UE en faveur de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité du pays.

Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur soutien au représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, M. Ghassan Salamé. En ce qui concerne le processus politique, ils ont souligné que les travaux en vue des élections doivent être accélérés et qu'un cadre constitutionnel et juridique approprié doit être en place avant qu'elles aient lieu.

Ils ont noté avec satisfaction que la récente crise dans le croissant pétrolier avait été résolue, tout en insistant sur l'importance de s'attaquer à ses causes. Ils ont estimé d'un commun accord que l'UE devrait intensifier sa coopération avec les Nations unies pour veiller à ce que les revenus du pétrole puissent être distribués en toute transparence.

Les ministres des affaires étrangères ont également mis en avant les résultats de l'action menée par l'UE sur le terrain en matière de migration, en particulier le soutien accordé à l'OIM et au HCR, qui a, par exemple, permis le retour volontaire de 28 000 migrants dans leur pays d'origine. Ils sont convenus de faire en sorte que l'UE continue de mettre l'accent sur la coopération et le partenariat avec la Libye, mais surtout avec les agences des Nations unies et l'Union africaine.

Corée du Nord

Au cours du déjeuner, les ministres des affaires étrangères ont discuté de la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Ils ont rappelé qu'ils sont fermement déterminés à soutenir les efforts entrepris en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne et que l'UE est disposée à faciliter les mesures visant à atteindre cet objectif. Conformément à la politique de "dialogue critique" de l'UE, ils ont également souligné qu'il importe de continuer à maintenir la pression au moyen de sanctions, tout en gardant ouverts des canaux de communication. Ils sont en outre convenus d'encourager la RPDC à signer et ratifier le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui constitue une étape logique vers la transformation des récentes déclarations politiques positives en engagements vérifiables et juridiquement contraignants.

[Fiche d'information sur l'UE et la RPDC \(SEAE\)](#)

[Mesures restrictives de l'UE à l'encontre de la Corée du Nord \(informations générales\)](#)

AUTRES POINTS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Conclusions du Conseil sur la Cour pénale internationale

Le Conseil a adopté des conclusions sur la Cour pénale internationale (CPI) à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome (17 juillet). Il y insiste sur la contribution précieuse de la CPI à la lutte contre l'impunité. À l'heure où l'ordre international fondé sur des règles est soumis à une pression accrue, il importe plus que jamais de renforcer son système de justice pénale.

Le Conseil rappelle que l'UE soutient résolument la Cour depuis sa création et a recouru aux instruments dont elle dispose pour contribuer à accroître l'appui dont bénéficie celle-ci. La CPI, qui est la première et la seule cour pénale internationale permanente chargée d'enquêter sur les crimes les plus graves et d'en poursuivre les auteurs, montre par son action que la communauté internationale est résolue à mettre fin à l'impunité des crimes les plus atroces et à encourager une culture de la responsabilité.

Sanctions à l'encontre des Maldives

Le Conseil des affaires étrangères a adopté un cadre en vue de mesures restrictives ciblées à l'encontre des personnes et entités responsables d'actes portant atteinte à l'État de droit ou faisant obstacle à la recherche d'une solution politique inclusive aux Maldives, ainsi que des personnes et entités responsables de violations graves des droits de l'homme. La décision adoptée permet, si la situation ne s'améliore pas, d'instaurer une interdiction de se rendre dans l'UE et un gel des avoirs contre les personnes et entités concernées.

Cette décision s'inscrit dans le prolongement direct des conclusions du Conseil des affaires étrangères du 26 février 2018 relatives aux Maldives. Le Conseil a estimé que la situation n'était pas conforme aux principes de gouvernance démocratique et de séparation des pouvoirs, et a indiqué qu'il pourrait envisager des mesures ciblées si elle ne s'améliorait pas.

Dans ses conclusions, le Conseil a invité le gouvernement des Maldives à engager avec les dirigeants de l'opposition un véritable dialogue qui ouvre la voie à la tenue d'un scrutin présidentiel crédible, transparent et ouvert à tous.

[Conclusions du Conseil sur les Maldives, 26 février 2018](#)

[Délégation de l'UE au Sri Lanka et aux Maldives](#)

Iran: loi de blocage

Le Conseil a indiqué son intention de ne pas exprimer d'objections à l'égard du "règlement délégué de la Commission modifiant l'annexe du règlement (CE) n° 2271/96 du Conseil du 22 novembre 1996 portant protection contre les effets de l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers, ainsi que des actions fondées sur elle ou en découlant."

À la suite de la demande formulée par les dirigeants européens le 16 mai dernier, la Commission européenne a lancé, le 6 juin 2018, un processus formel d'activation de la loi de blocage, par une mise à jour de la liste des sanctions américaines contre l'Iran qui relèvent de son champ d'application. La loi de blocage permet aux entreprises de recouvrer les indemnités pour tout dommage découlant de sanctions extraterritoriales américaines auprès de la personne qui a causé ce dommage, annule les effets dans l'UE de toute décision de justice étrangère fondée sur ces sanctions et exige de personnes de l'UE qu'elles ne se conforment pas à ces sanctions, à moins qu'elles ne soient expressément autorisées par la Commission à le faire. L'objectif est que cette mesure entre en vigueur avant le 7 août 2018, date à laquelle la première série de sanctions américaines prendra effet.

En indiquant son intention de ne pas exprimer d'objections, le Conseil permet une adoption plus rapide du règlement délégué de la Commission. Le Parlement européen doit également soit se prononcer avant l'expiration d'un délai fixé au 6 août 2018, soit laisser passer ce délai sans émettre d'objections pour que l'acte délégué entre en vigueur et produise des effets.

[La Commission européenne agit pour protéger les intérêts des entreprises européennes qui investissent en Iran, dans le cadre du maintien de l'engagement de l'UE envers le plan d'action global commun \(18 mai 2018\)](#)

Accord euro-méditerranéen avec le Maroc

Le Conseil a adopté une décision relative à l'extension des préférences tarifaires prévues dans l'accord d'association avec le Maroc au Sahara occidental. Cette décision se conforme à l'arrêt de la Cour de justice européenne du 21 décembre 2016 sur l'accord de libéralisation en matière de produits agricoles et autres produits.

Elle poursuit deux objectifs principaux: d'une part, elle fera en sorte que les produits du Sahara occidental puissent être exportés vers l'Union européenne en régime de préférences commerciales et favorisera ainsi le développement du Sahara occidental. D'autre part, elle devrait permettre à l'UE de continuer à redynamiser son partenariat avec le Maroc. Elle montre également la voie à suivre pour l'accord de pêche UE-Maroc prévu au cours des prochains mois.

Le Conseil a également demandé l'approbation du Parlement européen, qui est nécessaire pour que l'accord soit modifié.

Rapport 2018 sur la politique étrangère et de sécurité commune

Le Conseil a approuvé le rapport annuel sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) pour 2018. Le rapport PESC de cette année, intitulé "Nos priorités en 2018", est un document concis et tourné vers l'avenir qui récapitule les activités de l'UE en matière de PESC, y compris la politique de sécurité et de défense commune en 2018, sous la bannière de la stratégie globale de l'UE.

L'objectif général de l'UE en 2018 continue d'être de présenter l'UE comme un partenaire fiable et responsable dans un environnement mondial toujours plus incertain. Il en découle que l'action de l'UE dans le monde doit également se fonder sur des efforts constants visant à renforcer nos instruments ainsi que notre cohésion interne et notre efficacité.

Relations avec l'Ouzbékistan

Le Conseil a adopté des directives de négociations à l'intention de la haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et de la Commission européenne, afin qu'elles négocient un accord de partenariat et de coopération renforcé avec l'Ouzbékistan. Le nouvel accord remplacera l'accord de partenariat et de coopération conclu en 1999 et renforcera encore les relations entre l'UE et l'Ouzbékistan.

L'accord à venir devrait porter sur des domaines tels que le dialogue et les réformes politiques, l'État de droit, la justice, la liberté et la sécurité, les droits de l'homme, la migration, le commerce ainsi que le développement économique et le développement durable. Il favorisera un environnement propice aux entreprises et aux investissements. Il établira également une coopération sur les questions de politique étrangère et les défis mondiaux tels que le changement climatique, la corruption et la lutte contre le terrorisme.

Sous la conduite de nouveaux dirigeants, l'Ouzbékistan a réalisé des progrès importants ces dernières années pour ce qui est d'accomplir des réformes, d'améliorer le respect des droits de l'homme, de développer la coopération régionale avec ses voisins d'Asie centrale et ses partenaires internationaux, et de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région. Par l'intermédiaire de l'accord de partenariat et de coopération renforcé, l'UE est prête à intensifier son engagement à continuer de soutenir ces efforts et à rehausser le niveau des relations bilatérales dans l'intérêt tant de l'UE que de l'Ouzbékistan.

Relations avec le Turkménistan

Le Conseil a marqué son accord sur la proposition d'établir une délégation de l'UE au Turkménistan. Ceci permettra à l'UE de mieux soutenir les efforts consentis par le pays pour relever les défis en matière de sécurité, œuvrer en faveur de la connectivité et promouvoir les droits de l'homme en son sein.

Relations avec le Koweït

Le Conseil a marqué son accord sur la proposition d'établir une délégation de l'UE au Koweït, qui devrait en principe ouvrir en 2019. Elle couvrira également le Qatar. Actuellement, les relations avec le Koweït et le Qatar sont gérées par la délégation de l'UE à Riyad.

Relations avec Singapour

Le Conseil a conclu l'accord de partenariat et de coopération entre l'UE et Singapour. Cet accord créera un cadre permettant une coopération politique plus structurée. Il renforcera la coopération entre l'UE et Singapour dans un ensemble de domaines: la stabilité internationale, la justice, la sécurité, le développement, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive; la justice, la liberté et la sécurité, y compris la lutte contre la criminalité organisée et la coopération contre les drogues. Il portera également sur des domaines tels que les droits de l'homme, la société de l'information, l'énergie, les transports, l'éducation et la culture, l'environnement et les ressources naturelles, ainsi que la coopération scientifique et technologique.

Il devrait être signé en marge du sommet Asie-Europe, qui se tiendra les 18 et 19 octobre à Bruxelles, en même temps que l'accord de libre-échange entre l'UE et Singapour et l'accord de protection des investissements.

Mesures restrictives à l'encontre d'Al-Qaida

Le Conseil a ajouté une personne sur la liste des personnes et entités faisant l'objet de sanctions dans le cadre du régime de sanctions autonomes de l'UE à l'encontre de Daech et Al-Qaida. Les sanctions consistent en un gel des avoirs et une interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE.